

## Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués  
En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement



<b>Réalisé en ligne* par</b>	EXPERCORSIMMO
<b>Numéro de dossier</b>	D.335.A.22
<b>Date de réalisation</b>	27/10/2022
<b>Localisation du bien</b>	Boulevard Albert 1er - Résidence Face à la Mer 20000 AJACCIO
<b>Section cadastrale</b>	000 CD 419
<b>Altitude</b>	2.72m
<b>Données GPS</b>	Latitude 41.912947 - Longitude 8.727209
<b>Désignation du vendeur</b>	
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	

\* Document réalisé en ligne par **EXPERCORSIMMO** qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES				
Zonage réglementaire sur la sismicité : <b>Zone 1 - Très faible</b>			<b>EXPOSÉ **</b>	-
Commune à potentiel radon de niveau 3			<b>EXPOSÉ **</b>	-
Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols			NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Feux de forêts	Prescrit le 11/01/2007	<b>EXPOSÉ **</b>	-
PPRn	Inondation	Approuvé le 06/09/2002	NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Inondation	Approuvé le 31/05/2011	NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Mouvement de terrain Eboulement, chutes de pierres et de blocs	Approuvé	NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Mouvement de terrain Ravinement	Approuvé	NON EXPOSÉ **	-
PPRt	Effet de Surpression	Approuvé le 27/09/2016	NON EXPOSÉ **	-
PPRt	Effet de Surpression	Prescrit le 28/12/2011	NON EXPOSÉ **	-
PPRt	Effet Thermique	Approuvé le 27/09/2016	NON EXPOSÉ **	-
PPRt	Effet Thermique	Prescrit le 28/12/2011	NON EXPOSÉ **	-
INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE				
-	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Informatif <sup>(1)</sup>	NON EXPOSÉ **	-
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif <sup>(1)</sup>	NON EXPOSÉ **	-

\*\* Réponses automatiques générées par le système.

<sup>(1)</sup> À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

### SOMMAIRE

Synthèse de votre **Etat des Risques et Pollutions**  
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)  
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés  
Extrait Cadastral  
Zonage réglementaire sur la Sismicité  
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé  
Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé  
Annexes : Arrêtés

## Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués  
En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral  
n° 2011236-0003 du 24/08/2011 mis à jour le

Adresse de l'immeuble : Boulevard Albert 1er - Résidence Face à la Mer 20000 AJACCIO  
Cadastre : 000 CD 419

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N  
prescrit  anticipé  approuvé  date 11/01/2007 <sup>1</sup> oui  non

<sup>1</sup> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :  
autres

inondation  crue torrentielle  mouvements de terrain  avalanches  sécheresse / argile   
cyclone  remontée de nappe  feux de forêt  séisme  volcan

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN <sup>2</sup> oui  non

<sup>2</sup> si oui, les travaux prescrits ont été réalisés  
oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M  
prescrit  anticipé  approuvé  date  <sup>3</sup> oui  non

<sup>3</sup> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :  
mouvements de terrain  autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM <sup>4</sup> oui  non

<sup>4</sup> si oui, les travaux prescrits ont été réalisés  
oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPRT prescrit et non encore approuvé <sup>5</sup> oui  non

<sup>5</sup> si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :  
effet toxique  effet thermique  effet de surpression  projection  risque industriel

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé  
oui  non

> L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement  
oui  non

> L'immeuble est situé en zone de prescription <sup>6</sup> oui  non

<sup>6</sup> Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés  
oui  non

<sup>6</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente  
oui  non

### Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en  
zone 1 très faible  zone 2 faible  zone 3 modérée  zone 4 moyenne  zone 5 forte

### Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3  
oui  non

### Information relative à la pollution de sols

> Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS)  
NC\*  oui  non   
\* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

### Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T\*\*

\*\* catastrophe naturelle, minière ou technologique  
> L'information est mentionnée dans l'acte de vente  
oui  non

### Extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte Sismicité, Carte Feux de forêts, Carte Inondation, Carte Mouvement de terrain Eboulement, chutes de pierres et de blocs, Carte Mouvement de terrain Ravinement, Carte Effet de Surpression, Carte Effet Thermique

### Vendeur - Acquéreur

Vendeur : M

Acquéreur :

Date : 27/10/2022 Fin de validité : 27/04/2023

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

## Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Corse-du-Sud  
Adresse de l'immeuble : Boulevard Albert 1er - Résidence Face à la Mer 20000 AJACCIO  
En date du : 27/10/2022

### Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Inondations et coulées de boue	17/11/1984	18/11/1984	26/06/1985	10/07/1985	
Inondations et coulées de boue	25/02/1989	26/02/1989	13/06/1989	21/06/1989	
Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/02/1989	26/02/1989	18/08/1989	06/09/1989	
Inondations, coulées de boue et glissements de terrain	25/11/1990	26/11/1990	14/05/1991	12/06/1991	
Inondations et coulées de boue	05/11/1993	07/11/1993	06/06/1994	25/06/1994	
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	28/12/1999	28/12/1999	02/05/2000	19/05/2000	
Inondations et coulées de boue	29/05/2008	30/05/2008	26/06/2008	05/07/2008	
Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	31/12/2009	01/01/2010	30/03/2010	02/04/2010	
Inondations et coulées de boue	09/02/2014	11/02/2014	22/04/2014	26/04/2014	
Inondations et coulées de boue	07/10/2018	07/10/2018	26/11/2018	07/12/2018	
Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	29/10/2018	30/10/2018	26/11/2018	07/12/2018	
Inondations et coulées de boue	20/12/2019	22/12/2019	08/01/2020	17/01/2020	
Inondations par choc mécanique des vagues	22/12/2019	24/12/2019	02/03/2020	13/03/2020	
Inondations et coulées de boue	11/06/2020	11/06/2020	06/07/2020	29/07/2020	
Inondations et coulées de boue	18/08/2022	19/08/2022	24/08/2022	25/08/2022	

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur

Acquéreur :

**Pour en savoir plus**, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

#### Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

**Cabinet d'Expertises Immobilières EXPERCORSIMMO**

**8 rue Maréchal Ornano – 20000 AJACCIO**

**Siret N°803 898 543 00019**

## Extrait Cadastral

Département : Corse-du-Sud

Commune : AJACCIO

Parcelles : 000 CD 419

Bases de données : IGN, Cadastre.gouv.fr

IMG REPERE

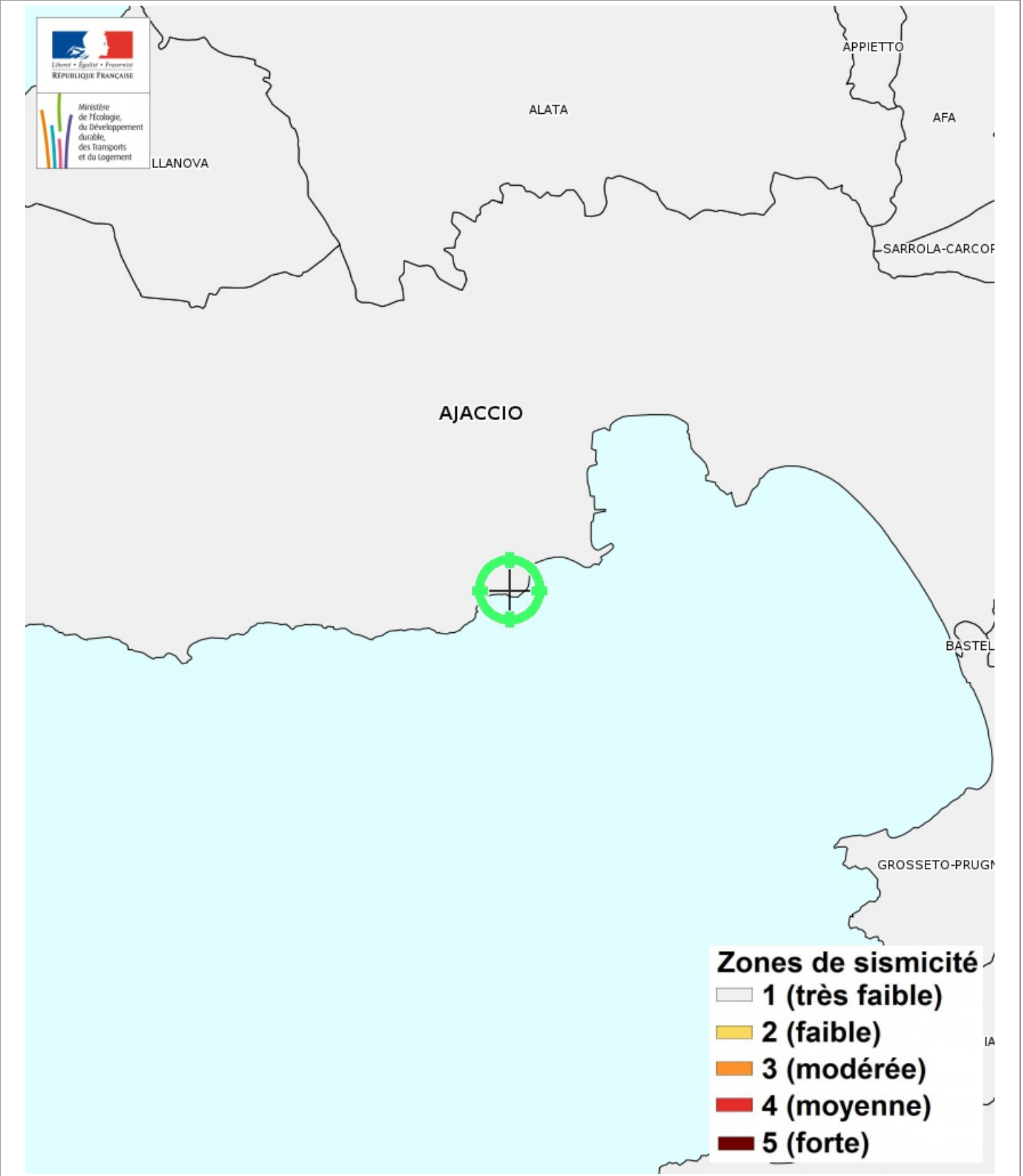


## Zonage réglementaire sur la Sismicité

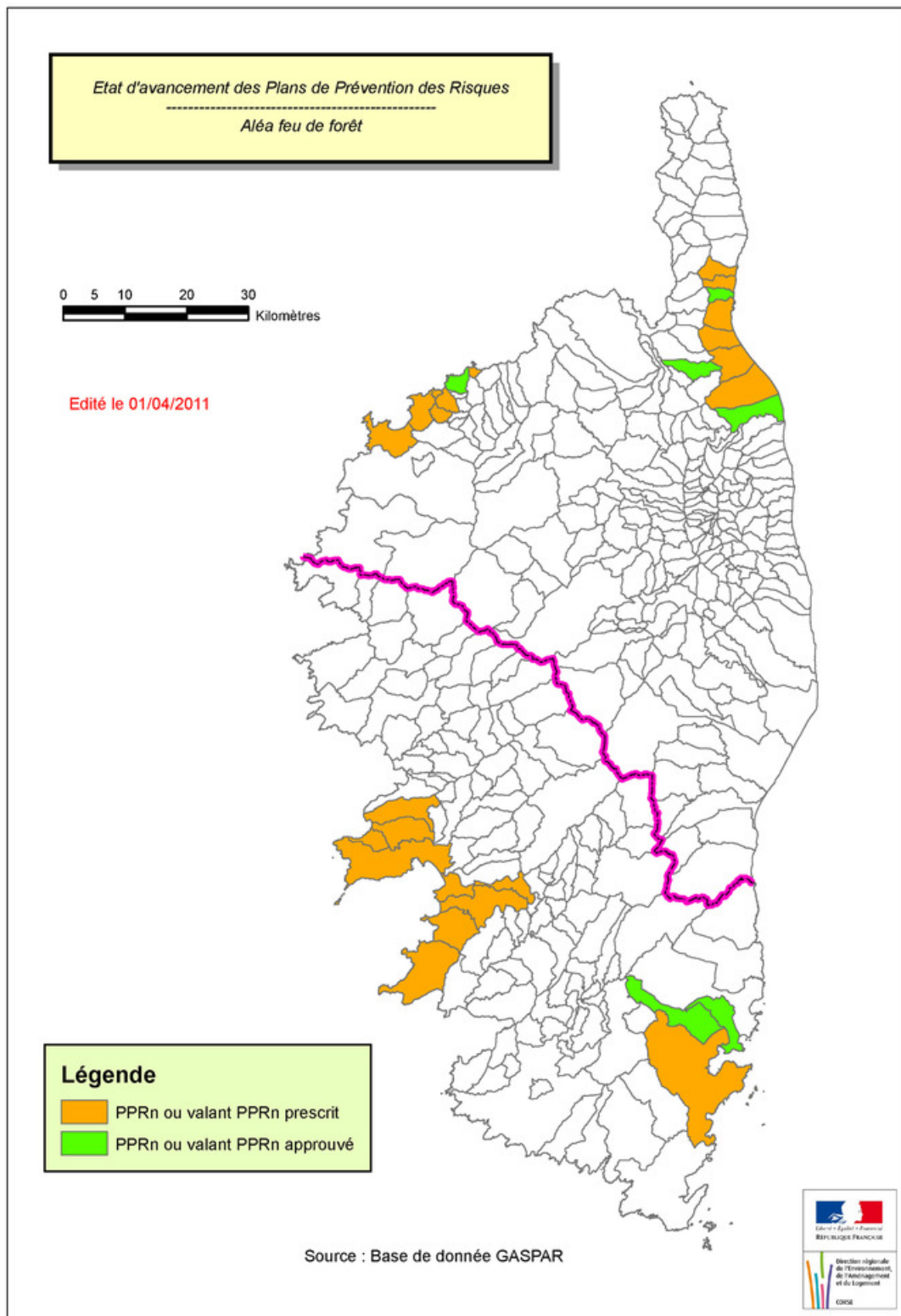
Département : Corse-du-Sud

Commune : AJACCIO

Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 1 - Très faible



## Carte Feux de forêts



Feux de forêts Prescrit le 11/01/2007

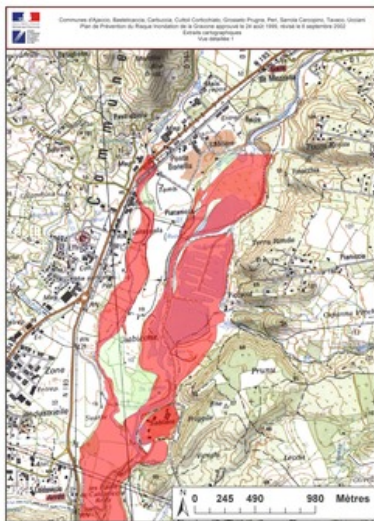
EXPOSÉ



## Annexes

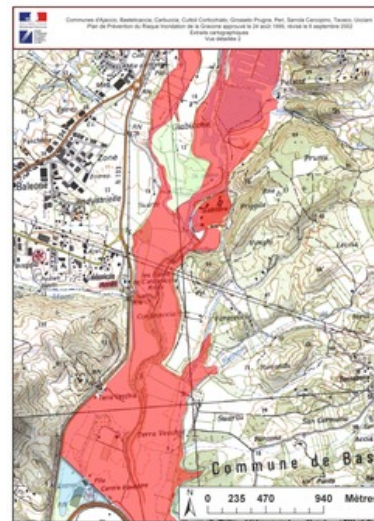
### Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé

NON EXPOSÉ



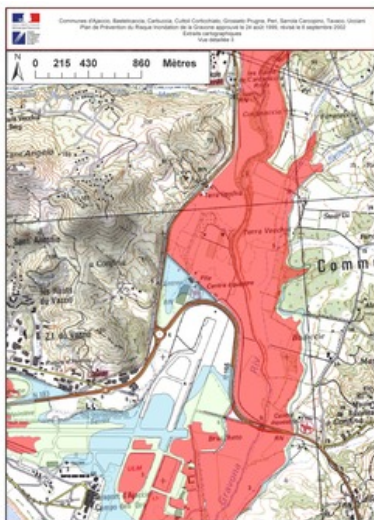
Inondation Approuvé le 06/09/2002

NON EXPOSÉ



Inondation Approuvé le 06/09/2002

NON EXPOSÉ



Inondation Approuvé le 06/09/2002

NON EXPOSÉ



Inondation Approuvé le 06/09/2002

NON EXPOSÉ



Inondation Approuvé le 06/09/2002

NON EXPOSÉ



Inondation Approuvé le 06/09/2002



## Annexes

### Arrêtés



PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

Cabinet du préfet  
Service interministériel régional de défense  
et de protection civiles

**Arrêté n° 2011236-0003 en date du 24 août 2011**  
**Portant modification de l'arrêté n°2010266-003 en date du 23 septembre 2010 sur l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs**

**Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud,**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;
- Vu le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du président de la république du 28 juillet 2008 nommant M. Stéphane BOUILLON en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2010266-003 en date du 23 septembre 2010 portant sur l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs;

Considérant qu'en raison de la survenue de phénomènes météorologiques conséquents et de l'évolution des travaux des services de l'Etat en matière de prévention du risque, il y a lieu de procéder à une mise à jour des annexes I et II de l'arrêté préfectoral cité supra ;

*Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,*

**ARRETE**

- Article 1er :** Les annexes I et II de l'arrêté préfectoral, sus-visé, et la fiche d'information de la commune d'Ajaccio, concernant l'obligation d'information prévue à l'article L.125-5 du code de l'environnement pour les communes soumises aux risques naturels majeurs ou technologiques et celles concernées par des catastrophes naturelles font l'objet d'une mise à jour. Ces documents sont consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée.
- Article 2 :** Le présent arrêté est adressé à la chambre départementale des notaires. Il sera affiché en mairie. Il est publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département. Il est accessible sur le site Internet de la préfecture.
- Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, les chefs de service régional ou départemental et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

**Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet,**

signé

**Frédérique CAMILLERI**

Préfecture de la Corse-du-Sud – BP 401 – 20188 Ajaccio cedex 1 – Standard : 04.95.11.12.13  
Télécopie : 04.95.11.10.28 – Adresse électronique : [prefecture@corse-du-sud.gouv.fr](mailto:prefecture@corse-du-sud.gouv.fr)

## Annexes

### Arrêtés



#### PRÉFET DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE CORSE  
SERVICE RISQUES, ÉNERGIE ET TRANSPORTS

**Arrêté n° 16-1855** du 27 Septembre 2016  
**portant approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de l'établissement  
ENGIE (GDF-Suez) couvrant le territoire de la commune d'Ajaccio**

*Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,*

- Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-5, L.515-15 à L.515-25, R.512-1 à R.521-46, R.515-50 et R.125-23 à R.125-27 ;
- Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.121-2, L.126-1 et 2, L.211-1 et R.111-2 ;
- Vu** le code de la construction et de l'habitation ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements
- Vu** le décret du Président de la République du 21 avril 2016 nommant Monsieur Bernard SCHMELTZ en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu** le décret du Président de la République du 8 juillet 2015 nommant Monsieur Jean-Philippe LEGUEULT secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 modifié, relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées soumises à autorisation ;
- Vu** l'arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation de la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation ;
- Vu** la circulaire du 29 septembre 2005 modifiée relative aux critères d'appréciation de la démarche de maîtrise des risques d'accidents susceptibles de survenir dans les établissements dits "SEVESO", visés par l'arrêté du 10 mai 2000 modifié ;
- Vu** la circulaire ministérielle du 3 octobre 2005 relative à la mise en œuvre des Plans de Prévention des Risques Technologiques ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 20 janvier 1969 autorisant l'installation d'un dépôt d'hydrocarbures liquéfiés, situé au quartier Loretto sur le territoire de la commune d'Ajaccio, par EDF Electricité et Gaz de France ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 08-1384 du 27 octobre 2008, portant création du comité local d'information et de concertation (CLIC) pour l'établissement « GDF-Loretto » ;
- Vu** le compte-rendu de la réunion de ce comité en date du 28 septembre 2012, durant laquelle la

## Annexes

### Arrêtés

démarche du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) a été présentée ;

- Vu** le rapport de l'inspection des installations classées en date du 3 avril 2008 proposant au préfet de prescrire l'élaboration d'un PPRT pour les installations du site de GDF Suez situé sur le territoire de la commune d'Ajaccio (lieu dit Loretto) ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2010193-0008 du 12 juillet 2010 prescrivant l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) pour l'établissement GDF Suez couvrant le territoire de la commune d'Ajaccio ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2012001 en date du 10 août 2012 portant prorogation du délai d'élaboration et d'instruction de ce plan ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 20124162-0015 en date du 11 juin 2014 portant 2<sup>ème</sup> prorogation du délai d'élaboration et d'instruction de ce plan ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 15-0578 en date du 30 juillet 2015 portant création d'une commission de suivi de site (CSS) de l'installation industrielle dénommée « GDF-Loretto » (société ENGIE) située sur le territoire de la commune d'Ajaccio ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 15-0829 en date du 15 septembre 2015 portant 3<sup>ème</sup> prorogation du délai d'élaboration et d'instruction de ce plan ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 16-0486 en date du 11 mars 2016 portant 4<sup>ème</sup> prorogation du délai d'élaboration et d'instruction de ce plan ;
- Vu** le bilan de la concertation arrêtée le 5 janvier 2015 ;
- Vu** l'avis formulé par la commission de suivi de site lors de sa réunion du 4 février 2016 ;
- Vu** la saisine des Personnes et Organismes Associés (POA) à l'élaboration du PPRT sur le projet de plan finalisé réalisée en novembre 2015, ;
- Vu** l'arrêté n° 16-0318, en date du 29 février 2016 portant organisation d'une enquête publique relative au projet de ce plan ;
- Vu** le rapport d'enquête publique dont les conclusions sont datées du 25 mai 2016, rédigé par Monsieur Robert COHEN, en sa qualité de Commissaire Enquêteur et notamment son avis favorable ;
- Vu** La délibération du conseil municipal de la commune d'Ajaccio en date du 1 août 2016, approuvant la révision accélérée n°2 du PLU d'Ajaccio du 21 mai 2013, permettant de rendre compatible le PLU et le projet industriel porté par ENGIE, quartier Loretto ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°16-1627 du 9 août 2016 portant prorogation du délai d'élaboration et d'instruction de ce plan jusqu'au 30 septembre 2016 ;
- Vu** le rapport et les propositions de l'Inspection des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement du 14 septembre 2016 ;
- Vu** les avis et remarques formulés à l'occasion des différentes consultations qui ont été conduites à l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques objet du présent arrêté ;
- Vu** les pièces du dossier constituant le PPRT lié à l'établissement ENGIE (GDF Suez) ;

**Considérant** en application de l'article L.515-15 du code de l'environnement, que l'État élabore et met en œuvre des plans de prévention des risques technologiques qui ont pour objet de délimiter les effets d'accidents susceptibles de survenir dans les installations figurant sur la liste prévue au IV de l'article

## Annexes

### Arrêtés

L.515-8, et pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques directement ou par pollution du milieu ;

**Considérant** qu'une partie de la commune d'Ajaccio est susceptible d'être soumise aux effets de plusieurs phénomènes dangereux, générés par l'établissement ENGIE (GDF Suez), classé sous le régime de l'autorisation, seuil haut, au sens de la nomenclature des installations classées définie à l'article R.511-9 du code de l'environnement, n'ayant pu être écartés pour la maîtrise de l'urbanisation selon les critères en vigueur définis au niveau national ;

**Considérant** que l'établissement ENGIE (GDF Suez), implanté sur la commune d'Ajaccio, lieu dit Loretto, appartient à la liste prévue au IV de l'article L.515-8 du code de l'environnement ;

**Considérant** la liste des phénomènes dangereux issus des études de dangers de cet établissement et la nécessité de limiter l'exposition des populations aux effets de ces phénomènes ;

**Considérant** que les mesures définies dans le Plan de Prévention des Risques Technologiques, résultent d'un processus d'analyse, d'échange et de concertation ;

**Considérant** en application de l'article L.515-22 du code de l'environnement que le Plan de Prévention des Risques Technologiques est approuvé par arrêté préfectoral ;

**Considérant** en application de l'article L.515-22 du code de l'environnement que le Plan de Prévention des Risques Technologiques, approuvé, vaut servitude d'utilité publique et qu'il est porté à la connaissance des maires des communes situées dans le périmètre du plan en application de l'article L.121-2 du code de l'urbanisme. Il est annexé aux plans locaux d'urbanisme, conformément à l'article L.126-1 du même code ;

**Considérant** toutefois qu'en application de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme, il est nécessaire de maintenir les contraintes d'urbanisme relatives au porter à connaissance en date du 5 novembre 2003 avant la mise en service effective des mesures supplémentaires ;

**Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud ;**

## Annexes

### Arrêtés

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la commune d'Ajaccio concernant les installations de stockage, de gazéification et de distribution de gaz de pétrole liquéfié exploitées par la société ENGIE (GDF Suez) sur la commune d'Ajaccio (lieu dit Loretto), est approuvé, tel qu'annexé au présent arrêté.

Ce Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) se compose des documents ci-après, annexés au présent arrêté :

- une note de présentation et ses annexes ;
- un plan de zonage réglementaire ;
- un règlement du PPRT ;
- un cahier de recommandations.

### ARTICLE 2 :

Ce plan vaut servitude d'utilité publique au sens de l'article L.126-1 du code de l'urbanisme et devra être annexé au Plan Local d'urbanisme de la commune d'Ajaccio, dans un délai de trois mois à compter de la notification du présent arrêté par le biais d'un arrêté municipal de mise à jour de ses documents d'urbanisme.

### ARTICLE 3 :

A titre conservatoire et jusqu'à la réalisation effective des travaux de construction des nouvelles installations prévues dans le cadre du présent PPRT, les contraintes d'urbanisme liées aux distances Z1 (850m) et Z2 (1045m) portées à la connaissance du maire d'Ajaccio par courrier préfectoral en date du 5 novembre 2003 demeurent applicables sur le fondement des dispositions de l'article R-111-2 du code de l'urbanisme, au titre de la sécurité publique.

### ARTICLE 4 :

Le présent arrêté et ses annexes, sont adressés aux Personnes et Organismes Associés (POA) définis dans l'article 5 de l'arrêté préfectoral n°2010193-0008 du 12 juillet 2010 de prescription du Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'établissement ENGIE (GDF Suez).

Il doit être affiché pendant un mois en mairie d'Ajaccio.

Mention de cet affichage est insérée, par les soins du préfet, dans le journal diffusé dans le département.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

### ARTICLE 5 :

Ce Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est tenu à la disposition du public :

- à la mairie d'Ajaccio ;
- à la préfecture de la Corse-du-Sud ;
- à la direction départementale des territoires et de la mer de la Corse-du-Sud ;
- à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Corse.

Il peut être consulté, dans son intégralité, y compris les différentes étapes de sa procédure d'élaboration, sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Corse, à l'adresse suivante : [www.corse.developpement-durable.gouv.fr](http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr).

## Annexes

### Arrêtés

#### ARTICLE 6 :

Les éléments nécessaires à l'établissement de l'état des risques, destinés à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune d'Ajaccio et consignés dans le dossier communal d'information sur les risques, sont modifiés en conséquence de la présente approbation.

#### ARTICLE 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, sous un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du préfet de la Corse-du-Sud, soit d'un recours hiérarchique auprès du ministère en charge de la sécurité industrielle.

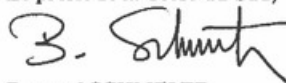
Il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, soit :

- directement, en l'absence d'un recours préalable, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, conformément aux dispositions de l'article R.424-1 du code de justice administrative ;
- à l'issue d'un recours préalable, dans les deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande de recours.

#### ARTICLE 8 :

Le préfet de la Corse-du-Sud ou son représentant, Monsieur le Maire d'Ajaccio, le directeur de la direction départementale des territoires et de la mer de la Corse-du-Sud, le directeur de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Corse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud.

Le préfet de la Corse-du-Sud,



Bernard SCHMELTZ

## Annexes

### Arrêtés

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE CORSE  
CABINET DU PREFET

ARRETE N° 02 - 1535

**Approuvant la Révision partielle du Plan de Prévention des Risques d'Inondation  
dans le bassin versant de la GRAVONE  
*communes d' Ajaccio et de Bastelicaccia***

**LE PREFET DE CORSE, PREFET DE LA CORSE DU SUD, OFFICIER DE LA  
LEGION D'HONNEUR,**

VU la loi n° 87.565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs et notamment ses articles 40.1 à 40.7,

VU la loi n° 95.101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, modifiant la loi 87.565 du 22.07.87 précitée,

VU le programme de prévention contre les inondations liées au ruissellement pluvial urbain et aux crues torrentielles réalisé en 1994 par le Ministère de l'Environnement pour la Corse du Sud,

VU le programme 1994 – 1998 de la cartographie réglementaire des risques naturels prévisibles répertoriant le bassin versant de la GRAVONE comme bassin prioritaire de risque,

VU le Plan de Prévention des risques d'inondation de la GRAVONE approuvé par arrêté préfectoral en date du 24 Août 1999,

VU l'étude d'actualisation de l'aléa hydraulique réalisée en 2000 par le bureau d'études SOGREAH , dans le secteur de l'aéroport d' Ajaccio Campo dell'Oro , conduisant à une modification des aléas inondation dans ledit secteur,

VU l'arrêté du 1 décembre 2000 prescrivant la révision partielle du plan de prévention des risques d'inondation de la GRAVONE,

VU la lettre de consultation de la commune de BASTELICACCIA en date du 5 juillet 2001,

## Annexes

### Arrêtés

VU l'avis favorable de la commune d'Ajaccio, exprimé par délibération du conseil municipal en date du 24 Septembre 2001

VU l'avis favorable de la Chambre départementale d'agriculture de la Corse du Sud en date du 7 Novembre 2001

VU l'avis du Centre Régional de la Propriété Forestière en date du 16 Novembre 2001,

VU l'arrêté préfectoral en date du 16 Août 2001 modifié le 3 Octobre 2001, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision partielle du plan de prévention des risques d'inondation de la GRAVONE ,

VU le rapport et l'avis favorable du Commissaire enquêteur,

SUR proposition de M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

#### ARRETE

**ARTICLE 1** – La révision partielle du plan de prévention des risques d'inondation de la GRAVONE est approuvée conformément au dossier annexé au présent arrêté .Elle concerne :

- la note de présentation du PPRi
- les cartes de zonage réglementaire = feuille Centre et feuille Sud
- le règlement du PPRi

**ARTICLE 2** - Les cartes de zonage réglementaire approuvées par l'arrêté préfectoral en date du 24 Août 1999 et non concernées par la présente révision demeurent opposables .

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté fera l'objet d'une mention au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département ainsi que dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

De même, une copie de cet arrêté sera affichée pendant un mois dans les mairies d'Ajaccio et de Bastelicaccia sur le territoire desquelles le plan révisé est applicable.

Le plan révisé sera tenu à la disposition du public en préfecture et en mairies.  
Cette mesure de publicité fera l'objet d'une mention avec les publications de l'affichage prévus aux alinéas précédents.

## Annexes

### Arrêtés

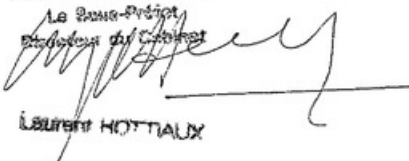
**ARTICLE 4** - MM. Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, les Maires d'Ajaccio et de Bastelicaccia sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressé à Messieurs,

- Le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture
- Le Directeur Régional et Départemental de l'Équipement
- Le Directeur Départemental Adjoint au Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt chargé des affaires départementales
- Le Directeur Régional de l'Environnement
- Le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche
- Le Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corse du Sud

Fait à Ajaccio , le 06 SEP. 2002

**LE PREFET**  
Pour le Préfet de Corse

Le Sous-Préfet  
Directeur de Cabinet



LAURENT HOTTIAUX

## Annexes

### Arrêtés



PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
SERVICE EAU, ENVIRONNEMENT, FORÊT  
Unité : Risques  
SÉPARRM

**Arrêté n° 201151-0005 du 31 mai 2011**  
**portant approbation du plan de prévention des risques d'inondation dans les bassins versants**  
**d'Arbitrone, San Rémédio, la Madunuccia, Valle Maggiore et le Vallon de Saint Joseph**  
**(commune d'Ajaccio)**

**Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud,**

- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.562-1 à L.562-8 et R.562-1 à R.562-10 ;
- Vu le code des assurances et notamment ses articles L.121-16 et 17 et L.125-1 à 6 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 18 juin 2010 nommant M. Eric MAIRE secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud ;
- Vu le décret du Président de la République du 10 mars 2011 nommant M. Patrick STRZODA; en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 novembre 2002 prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques d'inondation dans les bassins versants d'Arbitrone, San Rémédio, La Madunuccia, Valle Maggiore et Vallon de Saint Joseph, tels que délimités sur la carte au 1/25 000ème annexée au dit arrêté ;
- Vu l'étude de diagnostic du risque inondation réalisée en 1999 par le centre d'études technique de l'équipement (CETE Méditerranée) identifiant les bassins versants péri-urbains sus désignés comme présentant un risque élevé en cas de crue torrentielle de référence «centennale» ou «exceptionnelle» ;
- Vu l'étude d'ensemble réalisée en 2002 par le bureau d'études CAREX Environnement dans le périmètre du plan de prévention des risques inondation prescrit, selon une approche hydrogéomorphologique ;
- Vu l'étude hydraulique réalisée en 2006 par le bureau d'études SOGREAH ayant permis de déterminer les différents niveaux d'aléas dans les secteurs urbains des « Cannes – Salines » et dans le secteur de « San Rémédio » ;
- Vu l'étude réalisée en 2008 à l'initiative de la commune sur les «ruisseaux amonts» ayant précisé les résultats de l'étude hydrogéomorphologique - CAREX 2002 précitée ;
- Vu l'étude hydraulique réalisée en 2009 par le bureau d'études SOGREAH dans les secteurs de « Valle Maggiore » et « vallon de Saint Joseph » ;
- Vu la délibération du conseil municipal d'Ajaccio en date du 18 décembre 2009 ;

Préfecture de la Corse-du-Sud – BP 401 – 20188 Ajaccio cedex 1 – Standard : 04.95.11.12.13  
Télécopie : 04.95.11.10.28 – Adresse électronique : [prefecture@corse-du-sud.gouv.fr](mailto:prefecture@corse-du-sud.gouv.fr)

## Annexes

### Arrêtés

- Vu l'avis de la chambre d'agriculture en date du 18 Janvier 2010 ;
- Vu l'avis du centre régional de la propriété forestière en date du 21 Janvier 2010 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 10-0352 du 9 avril 2010, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques inondation dans les bassins versants d'Arbitrone, San Rémédio, la Madunuccia, Valle Maggiore et Vallon de Saint Joseph ;
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur établis le 11 février 2011 ;
- Vu les modifications mineures apportées au dossier (ajustement de zonage et règlement de la «zone rouge» et de la «zone jaune») pour tenir compte des recommandations du commissaire enquêteur ;

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,*

#### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** - Le plan de prévention des risques inondation dans les bassins versants d'Arbitrone, San Rémédio, la Madunuccia, Valle Maggiore et Vallon de Saint Joseph, sur la commune d'Ajaccio, est approuvé tel qu'il est annexé au présent arrêté.

Le plan approuvé comporte :  
- une note de présentation  
- une carte du zonage règlementaire  
- un règlement

**Article 2** - Le présent arrêté fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Une copie de cet arrêté sera affichée pendant un mois en mairie d'Ajaccio, commune sur le territoire de laquelle le plan approuvé est applicable.

Le plan approuvé sera tenu à la disposition du public à la direction départementale des territoires et de la mer ainsi qu'en mairie d'Ajaccio.

Les mesures de publicité prévues aux alinéas 2 et 3 du présent article feront l'objet d'une mention avec la publication de l'arrêté d'approbation prévue au premier alinéa dudit article.

**Article 3** - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer, le maire d'Ajaccio, le président du conseil exécutif de la collectivité territoriale de Corse, le président du conseil général de la Corse-du-Sud, le président de la chambre d'agriculture, la directrice du centre régional de la propriété forestière et le directeur du service départemental d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud.

Fait à Ajaccio, le

31 MAI 2011



Patrick STRZODA

Voies et délais de recours - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## Annexes

### Arrêtés



PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT  
*Service Risques, Energie et Transports*

Arrêté n° 2011362-0005 du 28 décembre 2011

**Prescrivant le plan de prévention des risques technologiques (PPRT)  
pour l'établissement ANTARGAZ sis sur la commune d'AJACCIO**

**Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud,**

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 515.15 à L. 515.25, R. 511-9 et R. 515-39 à R. 515-50 ;
- Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 211-1, L. 230-1 et L. 300-2 ;
- Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles L. 15-6 à L. 15-8 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 10 mars 2011 portant nomination de M. Patrick STRZODA en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 modifié relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées soumises à autorisation ;
- Vu l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation ;
- Vu la circulaire du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les installations classées en application de la loi du 30 juillet 2003 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 1954-488 du 14 octobre 1954 modifié autorisant la société Union des Gaz Modernes (UGM) à exploiter un centre d'emplissage et un dépôt d'hydrocarbures liquéfiés sur le territoire de la commune d'Ajaccio, au lieu dit « Le Ricanto » ;
- Vu les arrêtés préfectoraux du 28 avril 1976 et suivants prescrivant à la société UGM puis à la société ANTARGAZ des mesures complémentaires prévues pour améliorer la sécurité des installations ;
- Vu l'arrêté préfectoral 7 septembre 1992 entérinant le transfert de l'exploitation des installations susvisées au nom de la société ANTARGAZ ;

Préfecture de la Corse-du-Sud – BP 401 – 20188 Ajaccio cedex 1 – Standard : 04.95.11.12.13  
Télécopie : 04.95.11.10.28 – Adresse électronique : [prefecture@corse-du-sud.gouv.fr](mailto:prefecture@corse-du-sud.gouv.fr)

## Annexes

### Arrêtés

- Vu l'arrêté préfectoral du 4 avril 2011 portant délégation de signature à M. Eric MAIRE, secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2011299-0008 du 26 octobre 2011, portant création du comité local d'information et de concertation dit "CLIC du Sud Ajaccien" concernant en particulier l'établissement ANTARGAZ susvisé ;
- Vu la demande d'avis du conseil municipal de la commune d'Ajaccio en date du 23 mai 2011 ;
- Vu le compte rendu de la réunion d'installation du CLIC du Sud Ajaccien du 9 décembre 2011 ;
- Vu le rapport du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse du 23 décembre 2011 ;

Considérant que les installations exploitées par la société ANTARGAZ figurent sur la liste annexée à l'article R. 123-1 prévue au IV de l'article L. 515-8 du code de l'environnement, et doivent faire l'objet d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) conformément à l'article R. 515-39 du code de l'environnement;

Considérant qu'un secteur du territoire de la commune d'Ajaccio est susceptible d'être soumis aux effets de plusieurs phénomènes dangereux générés par l'établissement ANTARGAZ ;

Considérant le périmètre des zones d'effets générées correspondant et la nécessité de limiter l'exposition des populations aux effets de ces phénomènes dangereux ;

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,*

#### ARRETE

##### **Article 1<sup>er</sup> - Périmètre d'étude**

L'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) est prescrite sur le territoire de la commune d'AJACCIO autour du site industriel d'ANTARGAZ situé au lieu dit « Le Ricanto ».

Le périmètre d'étude du plan est délimité par la carte figurant à l'annexe 1 du présent arrêté.

##### **Article 2 - Nature des risques pris en compte**

Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par des effets thermiques et de surpression.

##### **Article 3 - Services instructeurs**

Le plan de prévention des risques technologiques est élaboré par le préfet - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).

##### **Article 4 - Modalités de concertation**

La phase de concertation débute dès la signature de l'arrêté de prescription et prend fin trois mois avant l'enquête publique.

Le présent arrêté de prescription fait l'objet d'une publicité dans la presse locale et d'une annonce sur le site Internet de la préfecture de la Corse-du-Sud.

## Annexes

### Arrêtés

Des documents d'information relatifs à l'élaboration du projet de PPRT sont tenus à la disposition du public en mairie d'Ajaccio. Ils sont également accessibles par le biais du site Internet de la préfecture.

Les observations du public sont recueillies sur un registre de concertation en mairie d'Ajaccio ainsi qu'à partir du site Internet de la préfecture. Le public peut également exprimer ses observations par courrier adressé au préfet ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [pprt-antargaz.dreal-corse@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pprt-antargaz.dreal-corse@developpement-durable.gouv.fr).

Une réunion d'information à destination du public, au moins, est organisée à l'initiative du préfet ou du maire d'Ajaccio.

Le bilan de la concertation est communiqué aux personnes et organismes associés définis à l'article 5 du présent arrêté. Il est mis à la disposition du public en mairie d'Ajaccio et sur le site Internet de la préfecture.

#### Article 5 - Personnes et organismes associés

Sont associés à l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques :

- un représentant de la société Antargaz (Adresse du siège social : Les Renardières, 3 place de Saverne, 92400 Courbevoie - Adresse de l'établissement : Centre Emplisseur du Ricanto, 20090 Ajaccio)
- le maire de la commune d'AJACCIO ou son représentant ;
- le président de la collectivité territoriale de Corse ou son représentant ;
- le président de la communauté d'agglomération du pays ajaccien (CAPA) ou son représentant ;
- le président du conseil général de la Corse-du-Sud ou son représentant ;
- deux représentantes du comité local d'information et de concertation (CLIC) du Sud Ajaccien :  
Mme Sylvie Barbolosi ou Mme Catherine Bartoli de l'association de quartier du Vazzio,  
Mme Colonna Cassotti ou Mme Carlotti du Groupement d'Ajaccio et de la région pour la défense de l'environnement (GARDE).

Une réunion d'association, à laquelle participent les personnes et organismes visés ci-dessus, est organisée dès le lancement de la procédure. Le cas échéant, d'autres réunions peuvent être organisées soit à l'initiative des services instructeurs définis à l'article 3 du présent arrêté, soit à la demande des personnes et organismes associés.

Les réunions d'association ont notamment pour objet :

- de présenter les études techniques du PPRT ;
- de présenter et recueillir les différentes propositions d'orientation du plan établi avant enquête publique ;
- de présenter et débattre des principes sur lesquels se fonde l'élaboration du projet de plan de zonage réglementaire et de règlement du PPRT.

Les comptes-rendus des réunions d'association sont adressés sous quinzaine pour observation, aux personnes et organismes associés. Ne peuvent être prises en considération que les observations formulées par écrit au plus tard dans les trente jours suivant la réception du compte-rendu.

Le projet de plan, avant enquête publique, est soumis aux personnes et organismes associés. A défaut de réponse dans un délai de deux mois à compter de la saisine, leur avis est réputé favorable.

## Annexes

### Arrêtés

#### Article 6 - Mesures de publicité

Un exemplaire du présent arrêté est notifié aux personnes et organismes associés définis à l'article 5 du présent arrêté.

Il est affiché pendant une période d'un mois à la mairie d'Ajaccio.

Mention de cet affichage est insérée dans un journal d'informations diffusé dans le département de la Corse-du-Sud.

#### Article 7 - Mesures d'exécution

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le directeur départemental des territoires et de la mer et le maire d'Ajaccio sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

*Fait à Ajaccio, le 28 Décembre 2011*

Pour le préfet, et par délégation,  
le secrétaire général,

Eric MAIRE

*Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

## Annexes

### Arrêtés



PRÉFÈTE DE LA CORSE DU SUD

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
Service Risques Eau Forêt  
Unité Risques

Arrêté n°2A-2019-03-15-001 du 15 MARS 2019

portant approbation du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) – «mouvements de terrain» sur le territoire de la commune d’Ajaccio.

**La préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud,  
Officier de la Légion d’Honneur  
Officier de l’Ordre National du Mérite  
Chevalier du Mérite Agricole  
Chevalier des Palmes Académiques**

- Vu le code de l’environnement et notamment ses articles L.562-1 à L.562-8 et R.562-1 à R.562-10 ;
- Vu le code des assurances et notamment ses articles L.121-16 et 17 et L.125-1 à 6 ;
- Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l’environnement ;
- Vu la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques naturels et technologiques et à la réparation des dommages modifiant la loi du 2 février 1995 sus-visée ;
- Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l’environnement ;
- Vu le décret n°95-1089 du 5 octobre 1995, modifié, relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l’organisation et à l’action des services de l’État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l’évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l’environnement ;
- Vu le décret du président de la république du 27 avril 2018 portant nomination du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud (hors classe) – Mme CHEVALIER (Josiane) ;
- Vu le décret du 3 août 2018 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud (classe fonctionnelle III) – M. CHARRIER (Alain) ;
- Vu l’arrêté préfectoral n°2A-2018-05-16-0006 du 16 mai 2018 portant modification de l’arrêté préfectoral n°2011056-0008 du 25 février 2011 portant prescription d’un plan de prévention des risques « mouvements de terrain » sur le territoire de la commune d’Ajaccio ;
- Vu l’arrêté préfectoral n°2A-2018-10-12-0006 du 12 octobre 2018 portant ouverture d’une enquête publique relative au Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) – « mouvements de terrain » sur le territoire de la commune d’Ajaccio ;

1/2

## Annexes

### Arrêtés

- Vu que le projet de PPRN – mouvements de terrain d'Ajaccio n'est pas soumis à évaluation environnementale conformément à la décision n°F-094-18-P-0002 du 7 mars 2018 de l'Autorité Environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable après examen au cas par cas en application de l'article R.122-17 du code de l'environnement ;
- Vu le projet de PPRN – mouvements de terrain d'Ajaccio transmis par le directeur départemental des territoires et de la mer de Corse du Sud par intérim pour approbation ;
- Vu les avis recueillis dans le cadre de la consultation prévue à l'article R.562-7 du code de l'environnement ;
- Vu le rapport et l'avis favorable du commissaire enquêteur ;

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,*

### ARRETE

- Article 1<sup>er</sup>** – Le plan de prévention des naturels (PPRN) – mouvements de terrain sur la commune d'Ajaccio annexé au présent arrêté est approuvé.
- Article 2** – Le plan approuvé est tenu à la disposition du public en mairie d'Ajaccio et au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien ainsi que sur le site Internet de la préfecture de la Corse du Sud. Cette mesure de publicité fait l'objet d'une mention avec les publications et l'affichage prévus dans l'article suivant.
- Article 3** – Cet arrêté fait l'objet d'une mention au recueil des actes administratifs de l'État de la Corse du Sud ainsi que dans un journal diffusé dans le département. Une copie de l'arrêté est affichée pendant un mois au moins en mairie d'Ajaccio et au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, établissement public de coopération intercommunale, compétent pour l'élaboration des documents d'urbanisme sur le territoire duquel le plan est applicable.
- Article 4** – Des copies du présent arrêté sont adressés à :
  - monsieur le maire d'Ajaccio ;
  - monsieur le président de la communauté d'agglomération du pays ajaccien ;
  - monsieur le président de la Collectivité de Corse ;
  - monsieur le président de la chambre d'agriculture de Corse du Sud ;
  - madame la directrice du centre régional de la propriété forestière de Corse ;
  - monsieur le directeur du service d'incendie et de secours de la Corse du Sud
  - monsieur le directeur régional de l'environnement, aménagement et du logement de Corse – Service Risques, Energie et Transports ;
- Article 5** – Le secrétaire général de la préfecture de la Corse du Sud, le directeur départemental des territoires et de la mer de la Corse du Sud, le maire d'Ajaccio, le président de la communauté d'agglomération du pays ajaccien sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La préfète,



Josiane CHEVALIER

2/2

## Annexes

### Arrêtés



PREFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD

Direction Départementale de  
l'Agriculture et de la Forêt

### **Arrêté n° 07 - 0032 en date du 11 janvier 2007 prescrivant l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt sur la commune d'AJACCIO**

LE PREFET DE CORSE, PREFET DE LA CORSE DU SUD  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs, et notamment les articles 40-1 à 40-7,

VU la loi n°95-101 du 2 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, modifiant la loi n°87-565 précitée,

VU la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages,

VU le décret n°95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles, modifié par le décret n°2005-3 du 4 janvier 2005 ;

VU l'atlas départemental des risques incendies de forêts, établi en février 2004, classant la commune d'AJACCIO comme prioritaire pour l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt,

**SUR PROPOSITION** de M. le directeur de Cabinet,

#### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1 : PRESCRIPTION**

L'établissement d'un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles est prescrit sur une partie du territoire de la commune d'AJACCIO, détaillé à l'article 3.

#### **ARTICLE 2 : NATURE DU RISQUE**

Le risque pris en compte est le risque d'incendie de forêt.

#### **ARTICLE 3 : PERIMETRE**

Le périmètre de prescription du Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt est défini comme suit : partie Ouest de la commune d'AJACCIO, délimitée par les routes départementale RD81 et nationale RN194.

Il est représenté sur la carte en annexe au présent arrêté.

#### **ARTICLE 4 : SERVICE DE L'ETAT INSTRUCTEUR**

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt – Service Environnement-Forêt - est chargée d'instruire et de conduire l'élaboration du plan .

Préfecture de la Corse-du-Sud – BP 401 – 20188 Ajaccio Cedex 1 – Standard 04 95 11 12 13 –

80

## Annexes

### Arrêtés

Télécopie : 04 95 11 10 28 - Adresse électronique : courrier@corse-du-sud.pref.gouv.fr

#### **ARTICLE 5 : MODALITES DE LA CONCERTATION**

Lors de l'élaboration du projet de Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt (PPRIF), seront mises en œuvre les modalités de concertation suivantes :

- A l'intention du maire d'AJACCIO et de son Conseil Municipal

Les élus seront associés à chaque étape de l'élaboration du PPRIF, par l'organisation de réunions associant les services de l'Etat concernés et les élus, et relatives à:

- la présentation initiale des objectifs du PPRIF, de sa méthode d'élaboration et du calendrier prévisionnel,
- la présentation de la carte d'aléa,
- la définition des enjeux actuels et futurs,
- la présentation du projet de zonage et du règlement.

- A l'intention de la population :

A l'initiative du Maire et préalablement à l'enquête publique, une réunion publique pourra être organisée afin de présenter la problématique des incendies de forêts sur la commune, les objectifs et la portée du PPRIF, l'approche technique utilisée pour son élaboration, et le contenu du PPRIF.

#### **ARTICLE 5 : NOTIFICATION**

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune d'AJACCIO et au Président de la Communauté D'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA).

#### **ARTICLE 6 : PUBLICITE ET AFFICHAGE**

En vue de l'information des tiers, le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- il sera affiché pendant une durée minimale d'un mois en mairie d'AJACCIO et au siège de la CAPA,
- mention de cet affichage sera insérée dans un journal local,
- l'arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Corse du Sud.

#### **ARTICLE 7 : EXECUTION**

M. le directeur de Cabinet, M. le Secrétaire Général, M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, M. le maire de la commune d'AJACCIO sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Régional et Départemental de l'Equipement,
- Madame la Directrice Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement,
- Monsieur le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Président de l'Exécutif de la Collectivité Territoriale de Corse,
- Monsieur le Président du Conseil Général de la Corse du Sud,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Corse du Sud,
- Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière.

**P/LE PREFET  
Le Directeur de Cabinet**

*Signé*

**Patrick DUPRAT**

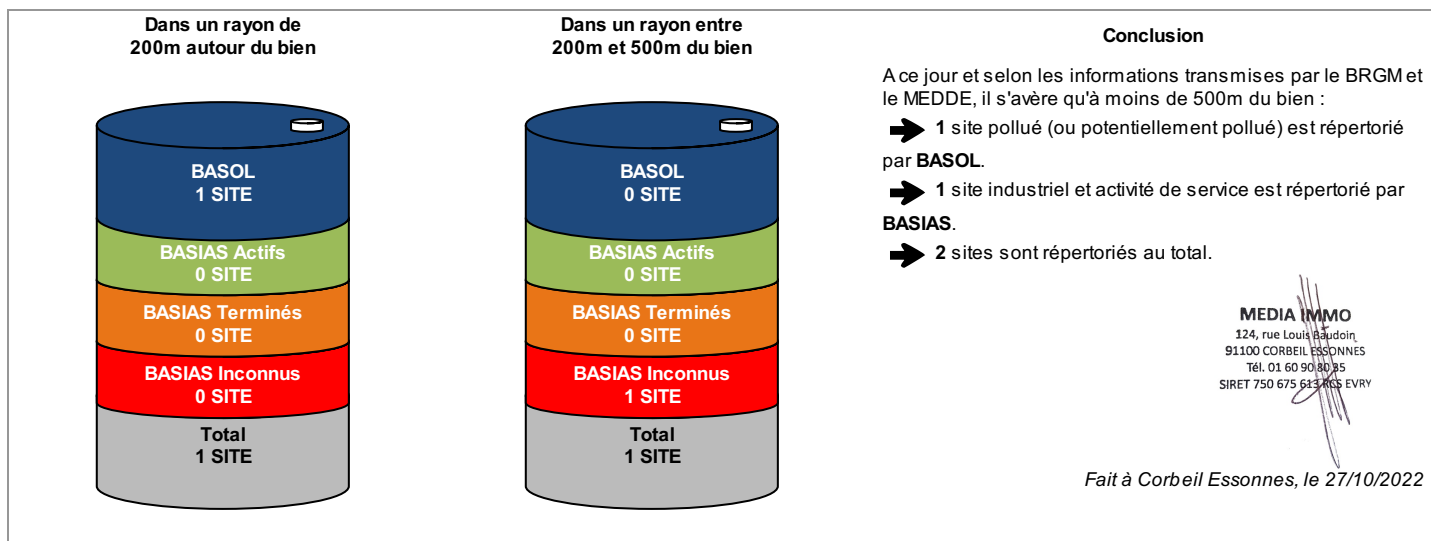
## Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)\*



<b>Réalisé en ligne** par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	EXPERCORSIMMO
<b>Numéro de dossier</b>	D.335.A.22
<b>Date de réalisation</b>	27/10/2022

<b>Localisation du bien</b>	Boulevard Albert 1er - Résidence Face à la Mer 20000 AJACCIO
<b>Section cadastrale</b>	CD 419
<b>Altitude</b>	2.72m
<b>Données GPS</b>	Latitude 41.912947 - Longitude 8.727209

<b>Désignation du vendeur</b>	
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	



\* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

\*\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL et BASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS** et **BASOL**

(gérées par le **BRGM** - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le **MEDDE** - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

### SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols  
Qu'est-ce que l'Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS) ?  
Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien  
Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

## Qu'est-ce que l'ERPS ?

**Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.**

### Doit-on prévoir de prochains changements ?

**Oui** : En application du **Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015** prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement, l'actuel ERPS sera progressivement interprété par l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols, plus communément appelés les **SIS** et seront intégrés à l'ERP.

### Dans quels délais ?

Le décret nous informe que les pouvoirs publics territoriaux de chaque département doivent élaborer et valider les SIS **entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2019**.

### Que propose Media Immo durant ces 3 ans ?

Jusqu'à la mise en application progressive des arrêtés préfectoraux relatifs aux SIS, **Media Immo** vous transmet, à **titre informatif**, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**.

### Que signifient BASOL et BASIAS ?

➔ **BASOL** : **BA**se de données des sites et **SOL**s pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

➔ **BASIAS** : Base de données d'**Anciens Sites Industriels** et **Activités de Service**, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le **BRGM** (Bureau de **R**echerches **G**éologiques et **M**inières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

### Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à **l'échelle cadastrale**.

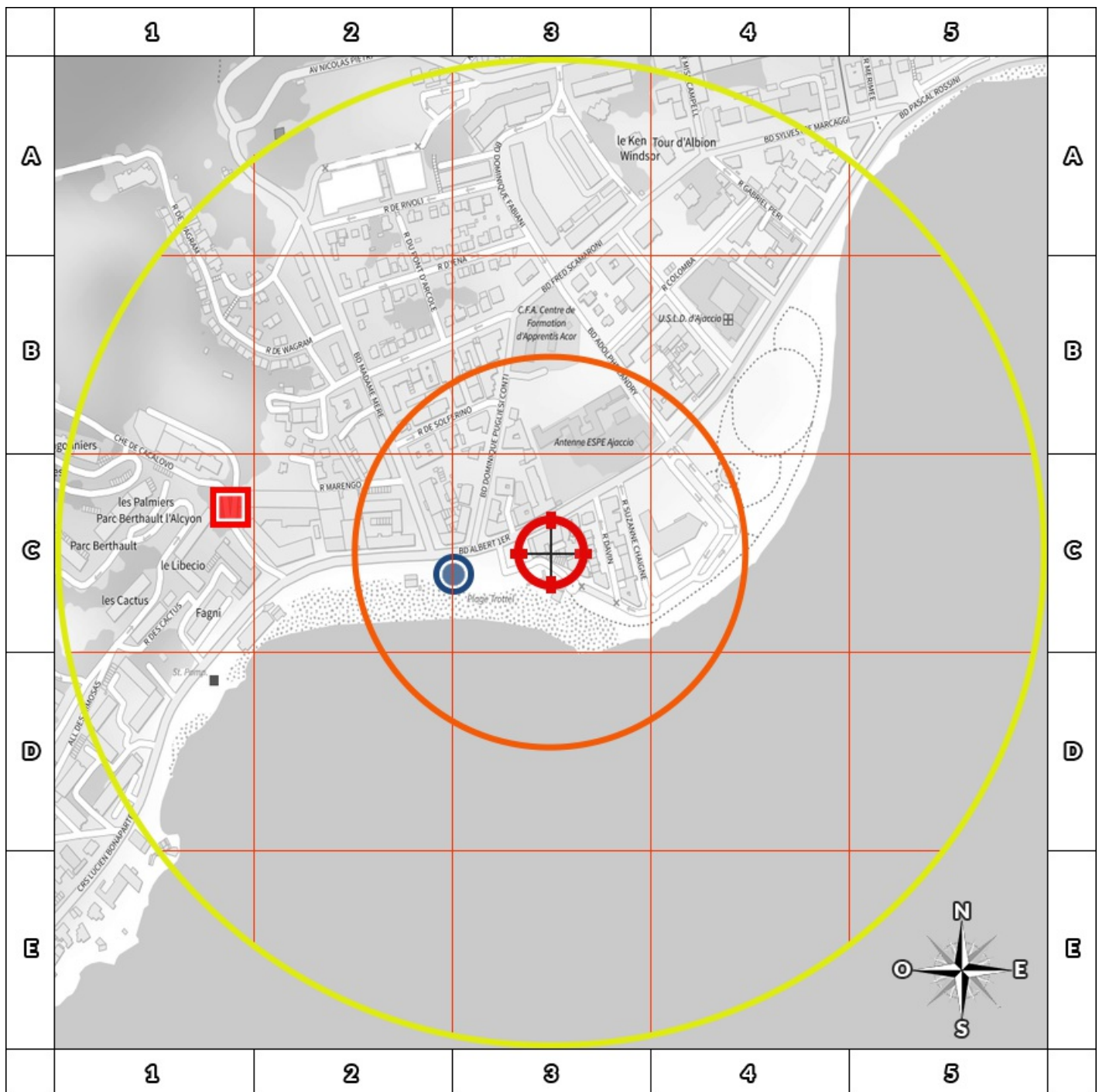
### Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

### Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, **dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution**, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la **résolution du contrat** ou, selon le cas, de **se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer**. L'acquéreur peut aussi demander la **réhabilitation du terrain aux frais du vendeur** lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret)

## Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien




200m


- BASOL** : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)
- BASIAS en activité** : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est terminée** : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est inconnue** : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- Emplacement du bien
- Zone de 200m autour du bien
- Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement polluée) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos et . Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

## Inventaire des sites

*situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien*

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Adresse	Distance (Environ)
	Ancienne usine à gaz	J1 - Cokéfaction, usines à gaz	Boulevard Albert I AJACCIO	100 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
	Gaz de France Ancienne usine à gaz Parc Berthault	Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz)	AJACCIO	323 m

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Société l'Economique Dépôt d'hydrocarbures	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Ets Renault Garage Renault	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Garages, ateliers, mécanique et soudure	AJACCIO
Société Française des Roches Cristallines Carrière de granite de Saint-Antoine	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)	AJACCIO
SECA (?) Carrière exploitée sans autorisation	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)	AJACCIO
Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Société de Gestion de Blanchisserie et Teinturerie Industrielle (SGBTI)	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons,Stockage de produits chimiques, de produits issues de la mine, de produit liquides inflammables et de boues diverses	AJACCIO
Société d'exploitation de carrières et d'agrégats Carrière de Caldaniccia	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Total Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
EDF Gaz de France Corse	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques	AJACCIO
Aéroport d'Ajaccio Aspretto	Stockage de produits chimiques, de produits issues de la mine, de produit liquides inflammables et de boues diverses	AJACCIO
	Fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grillage, treillage...)	AJACCIO
Marine Diffusion Rive Sud, SARL Marine Diffusion Rive Sud	Garages, ateliers, mécanique et soudure	AJACCIO
Société Corse de Pyrotechnie (SO.CO.PY) Dépôt d'explosifs SO.CO.PY	Stockage de produits	AJACCIO
Porta Frères	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Serra Léon	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Carboni Paravisini	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Filippi	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Colonna	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Agostini	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Bastelica	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
SA des Pétroles Jupiter	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Bouttaud	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Multedo Jean	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Santandrea	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Société l'Economique	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Société Générale des Huiles de Pétrole Station-service	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Edel	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Colombo Ernest	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Negri Costa	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Marsily-Morazzani	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Kemp Raymond Réservoir souterrain	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Court	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Lucchini	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Département de la marine	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Gugno	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Casamartra	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Luciani Fratoni	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Leca Brandici	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Orazi	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Daü Mario Tannerie	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	AJACCIO
Mme Giuseppi	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Bartoli Simon Tannerie, site Guitera	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	AJACCIO
Plaisent H&J	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Louault Théodore Tannerie d'Acqualonge	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	AJACCIO
Compagnie Anonyme de l'Eclairage au gaz de la ville d'Ajaccio	Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz)	AJACCIO
Compagnie Industrielle des pétroles	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Garage Lombardi Agence Citroën	Garages, ateliers, mécanique et soudure	AJACCIO
Garage Lombardi Agence Citroën	Garages, ateliers, mécanique et soudure	AJACCIO
Compagnie industrielle des pétroles	Stockage de produits, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Compagnie Industrielle des pétroles	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Socony Vacuum Française	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Socony Vacuum Française	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Shell Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Shell	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Société Corse d'hydrocarbures	Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai	AJACCIO
Regroupement des entreprises Mocchi Tousaint, Industries Sartenaises, SAULI	Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai	AJACCIO
Musso et Fils	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Musso et Fils	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Esso-Service ES-Service Kennedy	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Station-service "U Strettu" SARL	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
BP SARL	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Holcar Europcar	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Bouttaud Jean Nestor	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	AJACCIO
LABINAL SA	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
FRESI SARL Relais de Mezzavia Total	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Alcatel	Fabrication d'équipements de communication (d'émission et de transmission, téléphone, radar,)	AJACCIO
Castola Laboratoire de prothèses dentaires	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques, matériel médico-chirurgical et d'orthopédie, Activités pour la santé humaine	AJACCIO

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
SIVA, SARL Société industrielle de vitrerie et aluminium	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenture (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche) ,Fabrication d'autres ouvrages en métaux (emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...)	AJACCIO
Corse de construction métallique	Métallurgie de l'aluminium (production et première transformation),Fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grillage, treillage...)	AJACCIO
Marcia COMECO, Etb	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenture (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche) ,Fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grillage, treillage...),Fabrication d'autres ouvrages en métaux (emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...)	AJACCIO
Société Total Corse Relais Rocade Nord	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Total Pietri	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
L'Orée du bois Commerçant d'armes et de munitions de 5ème et 7ème catégorie	Stockage de produits	AJACCIO
Armurerie Techni-Armes	Stockage de produits	AJACCIO
François Pompeani, SARL	Stockage de produits	AJACCIO
First Car SARL Carrosserie Parenti	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	AJACCIO
Compagnie Générale des Pétroles	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Compagnie du Gaz Colonial et Général Limited Usine à gaz d'AJaccio	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z,Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz),Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz)	AJACCIO
Abattoir de la ville d'AJaccio	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)	AJACCIO
Abattoir des Cannes	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)	AJACCIO
Société Générale des huiles de pétrole Dépôt de Lovichi	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
SA l'Economique Distribution de pétrole et d'essence	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Pétroles Jupiter, SA	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Musso et Fils, SA Dépôt d'essence de la SA Musso et Fils	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Musso et Fils, SA Dépôt d'essence de la Musso et Fils (SA)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Musso et Fils, SA Dépôt d'essence de la Musso et Fils (SA)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Grand Garage Bouttaud	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Garages, ateliers, mécanique et soudure,Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Société Générale des Huiles de Pétrole Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Société Générale des Huiles de pétrole Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Société Générale des Huiles de Pétrole Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Garages, ateliers, mécanique et soudure	AJACCIO
Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Garage et station-service	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Station-service	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Aéronaval et Air Union	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Société Corse automobile	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Société Italo-Américaine pour le Pétrole Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Société Générale des Huiles de Pétrole	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres),Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Musso & Fils, SA Dépôt d'essence	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Tannerie Lorault		AJACCIO
Société Civile Ajaccienne d'étude industrielle Usine à Gaz pour l'éclairage d'AJaccio	Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz)	AJACCIO
EDF		AJACCIO
Marine Nationale	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Mobil Oil-Mobilgas Pompiste	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Société Française des Pétroles Pompiste	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Pompiste	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Pompiste	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Pompiste	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Pompiste	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Auto ? Corse Pompiste	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Fabrique d'extrait de javel	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	AJACCIO
Fabrique d'extrait de javel	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	AJACCIO
Société Lyonnaise des Goudrons et des Bitumes Usine d'émulsion de bitume, et dépôt de liants hydrocarbonés	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Centrale d'enrobage (graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple)	AJACCIO
Total Relais U Colombu	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	AJACCIO
Société d'Exploitation des Chantiers d'AJaccio	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques	AJACCIO
Ford Île de Beauté Automobile	Garages, ateliers, mécanique et soudure	AJACCIO
	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...), Décharge de pneus usagés	AJACCIO
Atelier Mercure	Fonderie	AJACCIO
Miroiterie Ajaccienne	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenture (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	AJACCIO
Société Impérial Garage Impérial Garage	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Société Antar Station-service Antar-P.A.	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Orlandini Transport de voyageurs - SEAC Garage SEAC	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Société d'exploitation Nieri SARL Station-service Total	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Mobil Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Shell Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Canale Francis Dépôt de poudre	Stockage de produits	AJACCIO
Fournil Cédric et Renoux Claude Dépôt de poudre	Stockage de produits	AJACCIO
Fogacci Jean-Louis Dépôt d'explosifs	Stockage de produits	AJACCIO
Catherine Pascal Dépôt d'explosifs	Stockage de produits	AJACCIO
Maillot Henri	Stockage de produits	AJACCIO
Perrino François	Stockage de produits	AJACCIO
M. Pompéani Dépôt d'explosifs	Stockage de produits	AJACCIO
Garage Agostini	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Garages, ateliers, mécanique et soudure	AJACCIO
Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Commerce Burelli	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Jupiter pétroles, SA	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Multedo Jean Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Usine Michaud	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Station-service Ferrari	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Station-service Miniconi	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Simongiovanni Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
FARINACCI Epicerie	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Société des Autobus Ajacciens	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Centrale Garage	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Madriotti Pierre Teinturier	Ennoblement textile (teinture, impression,...)	AJACCIO
Nony Maurisse	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné, Ennoblement textile (teinture, impression,...)	AJACCIO
Leca Dominique	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	AJACCIO
Dépôt d'explosifs	Stockage de produits	AJACCIO
Dépôt d'explosifs	Stockage de produits	AJACCIO
Usine métallurgique pour la fusion de minerais de fer	Sidérurgie	AJACCIO
Société française des poudres de sureté	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...)	AJACCIO
Esso Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Atelier de réparation auto des sapeurs pompiers	Garages, ateliers, mécanique et soudure	AJACCIO
Garage Sciarli	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Sampiero Boulevard Garage Orsoni	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Garage les Vallées de Cannes	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Carrière	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	AJACCIO
Pétroles BP, SA	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Dépôt de liquides inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Garage et station-service Colomba	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Garages, ateliers, mécanique et soudure	AJACCIO
Rocca transport	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Entrepôt de distribution Michelin	Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...)	AJACCIO
SNC Total Corse Station-service Total	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Dépôt d'explosifs	Stockage de produits	AJACCIO
Dépôt d'explosifs	Stockage de produits	AJACCIO
Tolerie, peinture	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	AJACCIO
Carrosserie Impériale	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	AJACCIO
Carrosserie les Glycines	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	AJACCIO
Le Stiletto, SARL Carrosserie de Stiletto	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	AJACCIO
Carrosserie de Bodiccione, SARL Sanna	Garages, ateliers, mécanique et soudure	AJACCIO
Carrosserie	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	AJACCIO

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Corse Pneu	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	AJACCIO
Tolerie-Peinture	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiqes (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	AJACCIO
Station-service Elf	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Express Pressing SARL Express Pressing	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	AJACCIO
Gaz Service Insulaire, SARL Dépôt de gaz	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
Pressing Fantoni	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	AJACCIO
Pressing	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	AJACCIO
Déchetterie de Stilleto	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	AJACCIO
DLMC Anfriani J.F.	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	AJACCIO
Biggi, SARL	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	AJACCIO
Entreprise TP Pompéani J. Station-service Elf de Mezzavia	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Olandini Transport de marchandises	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Paoletti Produits Pétroliers, SARL	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO
Corps Urbain d'Ajaccio	Stockage de produits	AJACCIO
EDF-GDF Centre Corse	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	AJACCIO
Centre Hospitalier "Notre-Dame de la Miséricorde"	Transformateur (PCB, pyralène, ...), Activités hospitalières, Stockage de produits	AJACCIO
Générale Electricité, SARL	Stockage de produits	AJACCIO
Cyrnéa Automobile	Garages, ateliers, mécanique et soudure	AJACCIO
Ajaccio Diesel	Garages, ateliers, mécanique et soudure	AJACCIO
Garage Bertolucci Georges	Garages, ateliers, mécanique et soudure	AJACCIO
Carrosserie de Bodiccione	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiqes (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	AJACCIO
Compagnie Méridionale de Navigation	Transports maritimes et côtiers de passagers et/ou de fret	AJACCIO
Corse Tampons	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)	AJACCIO
Dimatec	Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels	AJACCIO
ICP Alu PVC	Fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grillage, treillage...)	AJACCIO
Imprimerie Siciliano	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)	AJACCIO
Labinal	Fabrication d'autres matériels électriques et électromagnétiques (pour moteurs et véhicules ou non)	AJACCIO
Pao Pneumatique	Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...), Garages, ateliers, mécanique et soudure	AJACCIO
Petracumpac	Fabrication d'autres machines-outils (à préciser)	AJACCIO
Rectif 2A	Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; mécanique générale	AJACCIO
Sud Assainissement	Activités et entreprises de nettoyage et/ou de vidange	AJACCIO
EDF-GDF SUEZ Ancienne centrale thermique d'Aspretto	Centrale électrique thermique	AJACCIO
EDF-GDF SUEZ Garage du Vazzio	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Garages, ateliers, mécanique et soudure	AJACCIO
EDF-GDF SUEZ Ancien garage d'Aspretto	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Garages, ateliers, mécanique et soudure	AJACCIO
EDF-GDF SUEZ Cuves d'Aspretto	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AJACCIO
TOTAL CORSE Relais TOTAL Les Salines	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	AJACCIO

## Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)\*



<b>Réalisé en ligne** par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	EXPERCORSIMMO
<b>Numéro de dossier</b>	D.335.A.22
<b>Date de réalisation</b>	27/10/2022
<b>Localisation du bien</b>	Boulevard Albert 1er - Résidence Face à la Mer 20000 AJACCIO
<b>Section cadastrale</b>	CD 419
<b>Altitude</b>	2.72m
<b>Données GPS</b>	Latitude 41.912947 - Longitude 8.727209
<b>Désignation du vendeur</b>	
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	

### RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

### GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

### QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

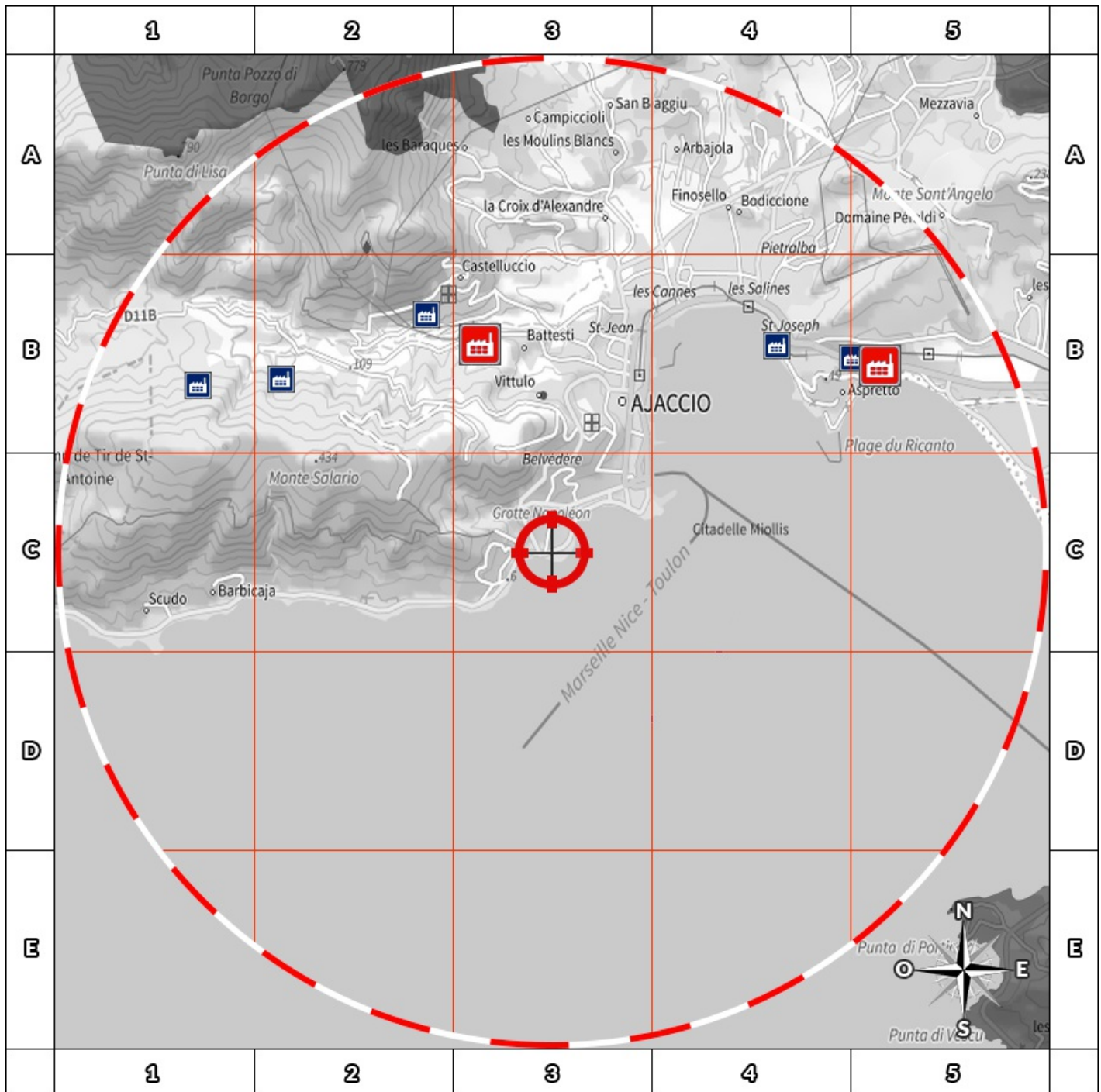
**\* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.**

**\*\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.**

### SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
Cartographie des ICPE  
Inventaire des ICPE

## Cartographie des ICPE Commune de AJACCIO



- |                     |                              |
|---------------------|------------------------------|
| Usine Seveso        | Elevage de porc              |
| Usine non Seveso    | Elevage de bovin             |
| Carrière            | Elevage de volaille          |
| Emplacement du bien | Zone de 5000m autour du bien |

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

## Inventaire des ICPE

### Commune de AJACCIO

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Centre de la commune	GLORIA MARIS	10 Cours Général Leclerc 20000 AJACCIO	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	EDF	Quartier St Joseph 20000 AJACCIO	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Centre de la commune	Ferme Marine des SANGUINAIRES	La Parata 20000 AJACCIO	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Centre de la commune	Centre VHU Bouhayane	Route D'Alata - en face des galcières 20090 AJACCIO	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	quai transit CAPA	20000 AJACCIO	En cessation d'activité	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Coordonnées Précises	RELAIS CECCALDI SA	quartier d'Aspretto 20090 AJACCIO	En fonctionnement	Non Seveso
				Enregistrement	NON
	Coordonnées Précises	CAPA	route de Saint Antoine 20000 AJACCIO	En cessation d'activité	Non Seveso
				Déclaration avec contrôle	NON
	Coordonnées Précises	ENGIE - Station de gaz du Loretto	Loretto - route du Vittulo 20000 AJACCIO	En fonctionnement	Seveso Seuil Haut
				Autorisation avec servitudes	OUI
	Coordonnées Précises	ANTARGAZ FINAGAZ	Lieu-dit Ricanto 20000 AJACCIO	En fonctionnement	Seveso Seuil Haut
				Autorisation	OUI

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à plus de 5000m du bien</b>			
CAPA (CET 2 Allegrini)	20000 AJACCIO	En cessation d'activité	Non Seveso
		INCONNU	NON
CCITACS	Aéroport Napoléon Bonaparte 20000 AJACCIO	En fonctionnement	Non Seveso
		Autorisation	NON
CAPA	route de Campo dell'Oro 20000 AJACCIO	En fonctionnement	Non Seveso
		Autorisation	NON
CORSE COMPOSITES AERONAUTIQUES	ANCIENNE RTE DE SARTENE VAZZIO BP 902 20700 AJACCIO	En fonctionnement	Non Seveso
		Autorisation	NON
Dépôt Pétrolier de la CORSE(2A)	CD 503 - ZI du Vazzio 20000 AJACCIO	En fonctionnement	Seveso Seuil Bas
		Autorisation	NON
EDF Corse	ANCIENNE RTE DE SARTENE VAZZIO BP 406 20184 AJACCIO	En fonctionnement	Seveso Seuil Bas
		Autorisation	OUI

## Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



<b>Réalisé en ligne* par</b>	EXPERCORSIMMO
<b>Numéro de dossier</b>	D.335.A.22
<b>Date de réalisation</b>	27/10/2022

<b>Localisation du bien</b>	Boulevard Albert 1er - Résidence Face à la Mer 20000 AJACCIO
<b>Section cadastrale</b>	CD 419
<b>Altitude</b>	2.72m
<b>Données GPS</b>	Latitude 41.912947 - Longitude 8.727209

<b>Désignation du vendeur</b>	
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	

\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

### EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT

Non exposé	000 CD 419
------------	------------

### SOMMAIRE

Synthèse de votre **Etat des Nuisances Sonores Aériennes**  
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)  
Cartographie  
Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodrômes

## Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°

du

mis à jour le

### Adresse de l'immeuble

Boulevard Albert 1er - Résidence Face à la Mer  
20000 AJACCIO

### Cadastre

CD 419

### Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

<sup>1</sup> oui  non

révisé

approuvé

date

<sup>1</sup> si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

<sup>2</sup> oui  non

<sup>2</sup> si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui  non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB

<sup>1</sup> oui  non

révisé

approuvé

date

<sup>1</sup> si oui, nom de l'aérodrome :

### Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A <sup>1</sup>  
forte

zone B <sup>2</sup>  
forte

zone C <sup>3</sup>  
modérée

zone D <sup>4</sup>

<sup>1</sup> (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 et 62)

<sup>3</sup> (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

<sup>4</sup> (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

### Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Consultation en ligne sur <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>  
Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de AJACCIO

### Vendeur - Acquéreur

Vendeur

Acquéreur

Date

27/10/2022

Fin de validité

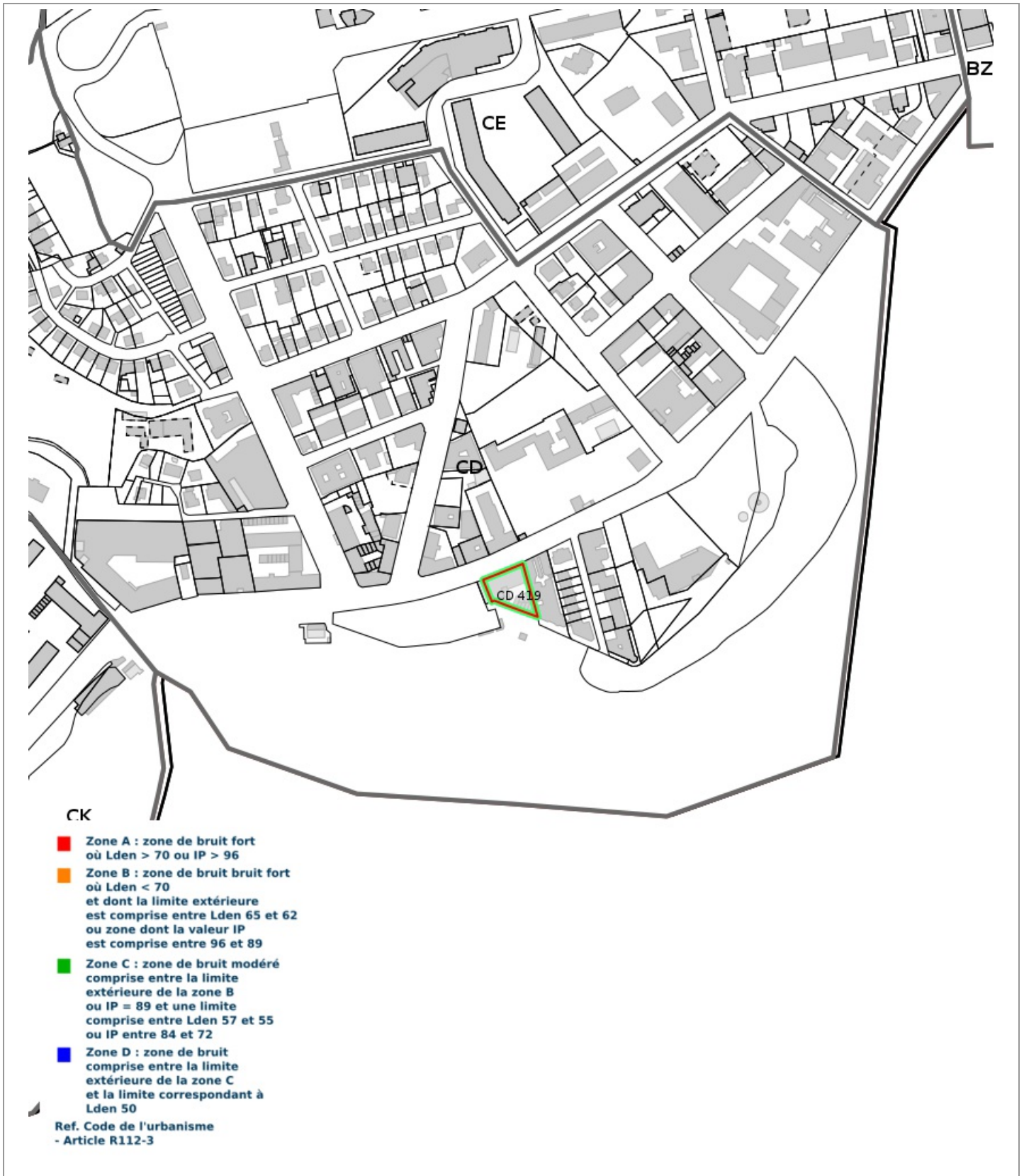
27/04/2023

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site <https://www.ere-pro.com>  
© 2022 Media Immo. Siège social : 124 rue Louis Baudoin 91100 CORBEIL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N°AP 559 256

## Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



## Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodrômes



### PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT		
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé

© DGAC 2004